

**M .A.C « MAINTIEN ET ACQUIS DES COMPÉTENCES »**

Réf : SSTMAC



**OBJECTIF**

- Maintenir une victime en vie jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés, en effectuant des gestes et techniques simples ;
- Rendre le personnel capable de faire face à une situation d'accident de manière efficace et durable ; Savoir utiliser le DAE
- Acquérir, entretenir ou perfectionner ses connaissances afin de prévenir les accidents de manière à diminuer leurs gravités.

**PUBLIC CONCERNÉ**

Toute personne de l'entreprise, Chef d'équipe ou chef de chantier, Responsable ou chargé de sécurité et Toute personne étant au contact d'enfants, (MNS, professeurs d' EPS, crèches, infirmiers). ayant suivi la formation de base et/ou à jour de ses recyclages

**PROGRAMME**

**1/ Formation théorique**

MODULES (document de référence V5.01/2016):

- ↔ Le sauvetage secourisme du travail ;
- ↔ La Protection ;
- ↔ L'examen ;
- ↔ Faire alerter ;
- ↔ Secourir ;
- ↔ Situations inhérentes aux risques spécifiques ;

**M.A.C : Maintien et Acquis des Compétences**

**2/ Formation Pratique**

A partir de situations surprises, les stagiaires seront mis en situation réelle permettant de mieux assimiler le comportement et les gestes.

**3/ Evaluation**

Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

**Obligations :**

D.92-333 du 31/03/1992, R.241-39 et 40 concernant le nombre de secouriste à posséder dans un atelier, sur un chantier... ainsi que les dispositions particulières à mettre en place s'il n'y a pas d'infirmier.

Obligations contractuelles réclamées par le client ou coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (en général, 1 Sauveteur Secouriste du Travail pour 10 salariés).

**VALIDATION DE LA FORMATION**

- Le certificat sera délivré au candidat qui aura participé activement à l'ensemble du M.A.C et réussi aux épreuves certificatives des compétences.

**PRÉ-REQUIS**

Etre apte médicalement et avoir été formé ou recyclé.



**Durée de la formation : 7 h**